

Province de Québec
Municipalité du canton d'Amherst
MRC des Laurentides

Saint-Rémi d'Amherst, le 24 septembre 2012

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du canton d'Amherst tenue le 24^e jour du mois de septembre 2012, à laquelle sont présents le maire M. Bernard Lapointe et les conseillers :

| | |
|-------------------|----------------|
| Gaston Beaulieu | Daniel Lampron |
| Ronald Robitaille | |
| Carole Martineau | Yves Duval |

Formant tous quorum sous la présidence du maire.

Mme la conseillère Denise Charlebois est absente, son absence est motivée.

M. Bernard Davidson, directeur général et secrétaire-trésorier et Mme Hélène Dion, secrétaire-trésorière adjointe et dga sont aussi présents.

Je, soussigné, directeur général, domicilié à Saint-Rémi-d'Amherst, certifie avoir fait signifié à tous les membres du Conseil municipal l'avis de convocation de cette séance extraordinaire le 19 septembre 2012 en remettant copie de l'avis à chaque membre du Conseil et ce, conformément à la loi.

Fait et donné à Saint-Rémi-d'Amherst, ce 24^e jour du mois de septembre 2012.

Bernard Davidson, sec.-très./dg

ORDRE DU JOUR
Séance extraordinaire du 24 septembre 2012

- 1- Projet multigénérationnel
 - a) Mandat au maire
- 2- Projet de réfection de la rue du Village, du terrain au centre communautaire et aménagement du terrain du poste d'incendie.
- 3- Levée de la séance.

RÉS 203-12 : RÉFECTION DE LA RUE DU VILLAGE ET DU TROTTOIR, AUTORISATION POUR BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ET APPROPRIATION DES EXCÉDENTS NON AFFECTÉS

Considérant qu'une majoration du coût des travaux de réfection de la rue du Village et du trottoir à Vendée est à prévoir;

Considérant qu'un montant de 100 000 \$ a été alloué pour ces travaux dans le cadre du Programme de transfert aux municipalités d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence (TECQ) dont une partie, soit une somme de 4 792,70, a été utilisé en 2011;

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

QUE le budget autorisé en 2012 pour effectuer ces travaux soit majoré à 320 000 \$ réparti comme suit :

95 207,30 \$ subvention du programme TECQ;
100 000 \$ provenant du règlement d'emprunt 438-08;
104 793 \$ affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté;
Résiduel, jusqu'à concurrence de 20 000 \$, affectation du financement non utilisé.

QUE la secrétaire-trésorière adjointe soit autorisée à effectuer les opérations comptables appropriées.

Adoptée à la majorité.

RÉS 204-12 : PAVAGE DU STATIONNEMENT DU CENTRE CYRILLE-GARNIER ET DU POSTE D'INCENDIE DE VENDÉE

Considérant que les travaux de pavage de la rue du Village doivent être effectués prochainement par Desjardins Asphalte Inc.;

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le directeur général soit mandaté pour demander une offre de gré à gré à Desjardins Asphalte inc. pour le pavage du stationnement du Centre Cyrille-Garnier et du poste d'incendie de Vendée et autorisé à faire exécuter les travaux si l'offre est avantageuse et de moins de 25 000 \$.

QU'une affectation d'une partie du financement non utilisé aux activités d'investissements soit autorisée pour couvrir les coûts de ces travaux.

Adoptée à la majorité.

RÉS 205-12 : APPELS D'OFFRES PAR VOIE D'INVITATION POUR LE PAVAGE DU STATIONNEMENT DU CENTRE CYRILLE-GARNIER ET DES DEUX POSTES D'INCENDIE

Advenant le cas où la résolution numéro 204-12 ne puisse être mis en application;

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le directeur général soit mandaté pour demander des offres par voie d'invitation pour le pavage du stationnement du Centre Cyrille-Garnier et des deux postes d'incendie.

QU'une affectation d'une partie du financement non utilisé aux activités d'investissements soit autorisée pour couvrir les coûts de ces travaux.

Adoptée à la majorité.

RÉS 206-12 : PROJET D'IMPLANTATION DE COOPÉRATIVE SOLIDAIRE DES MAISONS POPULAIRES, MANDAT POUR NÉGOCIER LES CONDITIONS

Considérant que la Coopérative solidaire des maisons populaires, étant une coopérative sans but lucratif, projette d'implanter un atelier de fabrication de maisons modulaires écologiques et économiques dans la municipalité;

Considérant que l'implantation de ce projet serait avantageux pour la Municipalité et générerait plusieurs emplois non spécialisés pour notre population;

Considérant que, de ce fait, les membres du conseil sont d'accord pour proposer des conditions attirantes pour l'entreprise;

Considérant qu'un vaste espace de terrain est inutilisé au garage municipal et conviendrait, de par sa localisation, parfaitement à ce genre d'entreprise;

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

QUE le maire soit mandaté pour négocier avec le promoteur et proposer, entre autres conditions, les suivantes :

Achat au prix du marché avec financement par la municipalité de 5 acres de terrain à l'arrière du garage municipal avec droit de passage du côté gauche face à la route 323, dont la moitié au début du projet et l'autre moitié selon l'expansion de l'entreprise;

Crédit de taxes foncières générales sur trois ans : 0 % la première année, 33 % la deuxième, 66 % la troisième et 100 % la quatrième;

Gratuité des différents permis;

Date limite pour la construction en juin 2013.

Adoptée à l'unanimité.

RÉS 207-12 : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Proposé par Mme la conseillère Carole Martineau

Que la séance extraordinaire soit levée.

Adoptée à la majorité.

Bernard Lapointe, maire

Hélène Dion, sec.-trésorière adj. et dga